



PROCÈS-VERBAL – 21 MARS 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Yvan Chen, Jean Léo Legault, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Étaient absents: messieurs les conseillers Sylvain Marinier et Serge Bossé, madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2017-03-136 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-03-137 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2017 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2017

ATTENDU QUE

la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ces procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2017 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

2017-03-138 **Bibliothèque – Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications – Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes**

ATTENDU QUE

suivant la résolution numéro 2016-09-589, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a déposé une demande d'aide financière dans le programme « Aide aux projets - Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » du ministère de la Culture et des Communications ;

ATTENDU QUE

le ministère de la Culture et des Communications a accepté la demande de la Ville et qu'il s'engage à verser une subvention maximale au montant de 19 500 \$;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences, le conseil autorise Benoit Fugère, greffier-adjoint, à signer la convention entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications, ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention au montant de 19 500 \$ octroyée à la Ville dans le cadre du programme « *Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017* » ;

QUE le conseil confirme son engagement à financer la totalité du projet tel que décrit dans la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2017-03-139 **Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure – Appel d'offres numéro TP-2016-014- Décompte progressif no. 2**

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-537 pour des services professionnels en structure pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-14 ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » de la facture numéro 348785, datée du 17 février 2016, au montant de 8 998,81 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro TP*2926.

ADOPTÉE

2017-03-140 **Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Appel d'offres numéro SC-2013-01 – Honoraires supplémentaires**

ATTENDU

le contrat adjugé pour des services professionnels en gestion de projet pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron suite à l'appel d'offres numéro SC-2013-01 ;

ATTENDU QUE

les exigences du ministère de la Culture et des Communications ont nécessité trois dépôts du programme de construction avant son approbation ;

ATTENDU QU'

un seul dépôt était prévu à l'étape trois de l'appel d'offres ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société " Plan-Ing & Construction inc. " de la facture numéro 0423, datée du 31 octobre 2016, au montant de 12 575,40 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro CC*465.

ADOPTÉE

2017-03-141

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique et électricité – Appel d'offres numéro TP-2016-015 - Décompte progressif no. 3

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-538 pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada inc. » de la facture numéro 0617255, datée du 23 décembre 2016, au montant de 6 878,95 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*2927.

ADOPTÉE

2017-03-142

Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Étape 4 : Plans et devis – Paiement de la facture 0426

ATTENDU

le contrat adjugé pour des services professionnels pour la gestion de l'étape 4 du projet, pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU

la recommandation de la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Plan-Ing & Construction inc. » de la facture numéro 0426, datée du 1^{er} mars 2017, au montant de 1 954,58\$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC*417.

ADOPTÉE

2017-03-143 Place Lagny – Concerts sur le lac – Été 2017 - Adjudication de contrat pour des services de sonorisation

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts présente les Concerts sur le lac à l'été 2017 ;

ATTENDU QUE

la Ville a besoin de services et d'équipements de sonorisation pour la présentation desdits spectacles ;

ATTENDU QU'

une demande de prix a été faite et que deux fournisseurs ont déposé une proposition ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde un contrat pour la fourniture de biens et de services en sonorisation pour les spectacles de l'été 2017 à l'organisme « Sainte-Agathe-des-Arts », et ce, pour un montant de 14 716,80 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 1-02-7-2-9-20-447 selon le bon de commande CC*489.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2017-03-144 Aide à des organismes communautaires – Cartes d'accès aux plages

ATTENDU QUE

la Ville souhaite soutenir des organismes communautaires qui dispensent des services aux Agathois en leur offrant des cartes de plages ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil offre des cartes de plage aux organismes suivants qui en ont fait la demande :

- Parents Uniques des Laurentides : 28 cartes valides pour une famille ;
- L'Ombre-Elle, maison d'hébergement pour femmes victimes de violence : quatre cartes valides pour quatre personnes.

ADOPTÉE

2017-03-145 Services de communication – Stratégie de lancement de l'identité – Mandat à Brad inc. via Centre de services partagés du Québec – Décompte progressif no. 1

ATTENDU

le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-01-21 pour le déploiement et lancement de l'image de marque de la Ville ;

ATTENDU QUE

la société « Brad inc. » est mandataire pour le « Centre de services partagés du Québec » pour les besoins divers en communication ;

ATTENDU

la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement au « Centre de services partagés du Québec » de la facture numéro COMM000208, datée du 16 février 2017, au montant de 20 724,09 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense que sera imputée au poste budgétaire 02-624-00-459 selon le bon de commande numéro DG*144.

ADOPTÉE

2017-03-146 Formation des comités de travail – Conseil municipal

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte la nomenclature des comités de travail du conseil municipal tel qu'il appert à l'annexe «A» :

Annexe «A»

- **Orientation stratégique** : Denis Chalifoux, Jean Léo Legault et Yvan Chen
 - Planification stratégique et urbanisme
 - Développement durable et économie sociale
 - Projets structurants et politiques
- **Services de soutien** : Denis Chalifoux et Yvan Chen
 - Planification financière et suivi budgétaire
 - Gestion des ressources humaines
 - Formation et service à la clientèle
- **Urbanisme et environnement** : Yvan Chen, Grant Mackenzie et Serge Bossé
 - Analyse de changements de zonage et modifications réglementaires
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
- **Comité consultatif d'urbanisme** : Yvan Chen et Serge Bossé
 - Dérogation mineure et plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - Analyses techniques et recommandations
- **Services techniques** : Denis Chalifoux et Jean Léo Legault
 - Transport, hygiène du milieu et infrastructures
- **Circulation** : Jean Léo Legault et Grant Mackenzie
 - Vitesse et circulation
 - Analyses techniques et recommandations
- **Communication, médias et acceptabilité sociale** : Denis Chalifoux et Lise Gaudreau-Régimbald
 - Communications internes et externes
 - Relations publiques et médias
- **Services à la collectivité** : Lise Gaudreau-Régimbald, Sylvain Marinier et Serge Bossé
 - Loisir, culture et action communautaire
 - Relations avec les organismes et projets citoyens

ADOPTÉE

ATTENDU QU'

en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE

le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

ATTENDU QUE

nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

ATTENDU QUE

le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

ATTENDU QUE

la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

ATTENDU QUE

le mois d'avril est le « Mois de la jonquille », et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil décrète que le mois d'avril est le « Mois de la jonquille » et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

ATTENDU

la tenue des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec, les 4 et 5 mai 2017 et que le conseil désire y envoyer des délégués ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise les conseillers Jean Léo Legault et Serge Bossé à s'inscrire et à se rendre aux Assises annuelles 2017 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui auront lieu les 4 et 5 mai 2017, au Palais des congrès de Montréal ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense du coût d'inscription, soit 775 \$ par délégué, plus les taxes applicables, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-311 ;

QUE chacune de ces personnes soit autorisée à présenter une réclamation de déplacement pour les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage, laquelle doit être conforme aux politiques et dépenses afférentes à la Ville et imputées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE

la Ville a la responsabilité de prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres et que, dans ce cadre, la « Société canadienne de la Croix-Rouge » (la « Croix-Rouge ») offre aux municipalités une gamme de services utiles en situation de sinistre ;

ATTENDU QUE

le ministère de la Sécurité publique du Québec et la Croix-Rouge ont signé une entente qui confie à cette dernière la gestion de tout matériel d'urgence et la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

ATTENDU QUE

le conseil juge utile de signer avec la « Société canadienne de la Croix-Rouge » un protocole d'entente relatif aux services aux sinistrés ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une entente visant à établir les paramètres de collaboration entre la Ville et la « Société canadienne de la Croix-Rouge » en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur, d'une durée de trois (3) ans ;

QUE le conseil avise immédiatement la « Société canadienne de la Croix-Rouge » de son intention de ne pas renouveler automatiquement cette convention, à l'échéance de la troisième année de la date de sa signature, conformément à l'article 7.2 ;

QUE le conseil autorise le versement à la « Société canadienne de la Croix-Rouge » de la contribution annuelle, pour la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, fixée à 0,16 \$ per capita, aux fins du financement de ses activités pour l'ensemble du territoire ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 1 680,64 \$, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*162.

ADOPTÉE

ATTENDU

la phase II de la réforme cadastrale initiée dans le cadre du mandat 1896 (contrat 5598) ;

ATTENDU QUE

la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'obtenir un titre sur la plupart des rues qu'elle entretient, localisées dans le rang 3, canton de Beresford et dans le rang 9, canton de Morin, tous au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil identifie les voies ouvertes à la circulation, décrites à la liste annexée et plus amplement aux descriptions techniques préparées par Peter Rado, arpenteur-géomètre, le 27 janvier 2017 sous les numéros 15558, 15559, 15560, 15561 et 15562 de ses minutes et le 30 janvier 2017 sous le numéro 15565 de ses minutes (dossier 2017-011R), devant faire l'objet de la procédure d'acquisition selon l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

QUE le conseil accorde un contrat de services professionnels à Me Daniel Pagé, notaire de la firme « Léonard Pagé Chalifoux Piché Notaires », afin de procéder à la déclaration d'acquisition en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et à sa publication au registre foncier pour la plupart des rues dans le rang 3, canton de Beresford et dans le rang 9, canton de Morin, tous au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande GD*115.

ADOPTÉE

2017-03-151 Politique d'achat en français

ATTENDU QUE

la Ville souhaite obtenir son certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française (OFQL) ;

ATTENDU QUE

la politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics adoptée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1)* prévoit que les administrations publiques doivent encadrer le processus d'acquisition des biens et des services de manière à ce que toutes les étapes se déroulent en français, y compris pour les technologies de l'information ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte la politique d'achat en français qui sera incluse dans le programme de francisation de la Ville qui lui permettra de se qualifier pour obtenir son certificat de francisation.

ADOPTÉE

2017-03-152 Échange de parcelles de terrains avec la société 6465471 Canada Inc. - Adjudication de contrat de services professionnels

ATTENDU QU'

en conformité à la Politique municipale de développement économique et de l'emploi, la Ville projette l'aménagement d'un parc d'affaires municipal sur des terrains qui lui appartiennent, tous situés dans un secteur compris entre l'autoroute 15, la rue Desjardins, la montée Alouette et la rue Principale Est (route 117) ;

ATTENDU QUE

la société 6465471 Canada Inc. projette la réalisation d'un projet de développement résidentiel et commercial dans ce même secteur sur des terrains qui lui appartiennent ;

ATTENDU QUE

les parties en sont venues à une entente visant des échanges de parcelles de terrains en vue d'optimiser les projections de développements et de permettre à la Ville de desservir, au moyen des services d'aqueduc et d'égout, ce nouveau secteur ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil procède à un acte d'échange avec la société « 6465471 Canada Inc. », concernant les parcelles de terrains identifiées au tableau joint comme annexe A, et plus amplement décrites aux descriptions techniques numéros 15562 et 15571, et aux plans numéros 2017-011R et 2014-13R, préparés par l'arpenteur géomètre Peter Rado ;

- QUE le conseil octroie un contrat de services professionnels au notaire Me Daniel Pagé pour la réalisation et publication d'un acte d'échange de parcelles de terrains entre la Ville et la société 6465471 Canada Inc., au coût de 900 \$, incluant les honoraires, les frais et les taxes applicables ;
- QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis ;
- QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro GD-134.

ADOPTÉE

2017-03-153 Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Agathe des Monts no: 2802 – La guignolée – Autorisation d'utilisation de la voie publique

ATTENDU QUE

l'objectif de l'organisme « Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Agathe des Monts no: 2802 » est d'aider les gens dans le besoin à s'en sortir et que, pour ce faire, il sollicite et recueille des dons et denrées pour les redistribuer ensuite aux familles de la communauté ;

ATTENDU QUE

la guignolée est une activité de collecte de denrées et de fonds qui a lieu chaque année ;

ATTENDU QUE

le conseil est favorable à la tenue d'un tel événement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil autorise l'organisme « Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Agathe des Monts no: 2802 » à utiliser la voie publique, aux feux de circulation sur la rue Principale Est (route 117), à l'intersection de la rue Laverdure, pour tenir l'événement annuel de la guignolée qui aura lieu le samedi 18 novembre 2017, entre 9 h et 16 h, pourvu que l'organisation respecte les normes du ministère des Transports et obtienne l'autorisation de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

2017-03-154 Aménagement d'un terrain de stationnement municipal – Entente avec la Commission scolaire des Laurentides

ATTENDU QUE

la Ville projette la construction d'un espace de stationnement public à même une parcelle de terrain attenante à la rue Larocque Est, appartenant à la Commission scolaire des Laurentides (École Notre-Dame-de-la-Sagesse) ;

ATTENDU QUE

la Ville et la Commission scolaire des Laurentides en sont venues à une entente permettant à la Ville l'utilisation de ce terrain, et qu'il y a lieu de faire préparer un acte notarié à cet effet ;

ATTENDU QUE

Me Olivier Bergeron a été mandaté par la résolution numéro 2016-11-681 pour la préparation d'une servitude de passage pour des conduites d'égout sanitaires et pluviales sur les lots non rénovés 8B-11 et 8A-61 du rang 4 du canton de Beresford, et entend transformer ce mandat afin de répondre aux besoins de la présente résolution ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil modifie l'objet d'un mandat accordé par la résolution numéro 2016-11-68 à Me Olivier Bergeron, notaire de l'étude Sylvie Plourde, notaires et conseillers juridiques, et lui demande de procéder à la rédaction d'un acte d'usufruit sur une partie du lot non rénové 11C, rang 3, canton de Beresford (École Notre-Dame-de-la-Sagesse), tel qu'illustré au plan de piquetage préparé par Adam-Masson Godon, arpenteur géomètre en date du 13 octobre 2015 sous le numéro 2119 de ses minutes ;

QU' en contrepartie de ce droit d'usufruit, d'une durée de 50 ans, la Ville s'oblige à ce qui suit :

- Effectuer une caractérisation des sols en place à l'endroit où le stationnement est prévu ;
- Procéder à l'enlèvement de la neige provenant des espaces de stationnements et de la cour du débarcadère des élèves ;
- Procéder au déplacement ou à l'isolation des entrées de services d'eau potable et d'égout sanitaire de l'école présentement situées sous l'espace prévu pour le stationnement ;
- Aménager un débarcadère parents-élèves accessible par la rue Forget ;
- Selon la demande de la CSL, déplacer la brigadière municipale à l'intersection des rues Hôtel-de-Ville et Larocque Est ;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'usufruit à intervenir entre la Ville et la Commission scolaire des Laurentides.

ADOPTÉE

2017-03-155 Gala « Personnalité Richelieu 2017 » - Don

ATTENDU QUE

l'organisme « Club Richelieu Ste-Agathe des Monts » organise annuellement une soirée Gala « Personnalité Richelieu » au cours de laquelle est souligné le bénévolat de personnes issues de la communauté agathoise ;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a traditionnellement offert le vin d'honneur marquant le début de la soirée Gala « Personnalité Richelieu » ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil accorde un montant de 300 \$ à l'organisme « Club Richelieu Ste-Agathe des Monts » afin de défrayer le coût du vin d'honneur servi lors de la soirée Gala « Personnalité Richelieu 2017 » qui se tiendra le 22 avril prochain ;

QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) billets pour cette soirée au coût de 60 \$ chacun aux fins de représentation du conseil municipal ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense totale au montant de 420 \$ imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro DG*163.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2017-03-156 Comptes payés – Février 2017

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de février 2017, au montant de 2 430 303,42 \$.

ADOPTÉE

2017-03-157 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-02 sur la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2017-03-158 Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de février 2017.

ADOPTÉE

2017-03-159 Ordonnance de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE

conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*, le trésorier a dressé un état, en date du 20 mars 2017, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance dudit état produit par le trésorier;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil ordonne à la greffière ou au greffier-adjoint de vendre les immeubles, mentionnés à l'état du trésorier en date du 20 mars 2017, à l'enchère publique le 25 mai 2017 à 10 h 00 en la salle du conseil municipal située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-03-160 Mandat au personnel de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE

le conseil a ordonné la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

ATTENDU QUE

le conseil désire s'assurer que les montants de taxes dues à et les frais encourus par la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la vente pour défaut de paiement des taxes soient recouvrés ;

Il est proposé Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil mandate les employés suivants à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville, tout immeuble mis en vente pour défaut de paiement de taxes tel qu'ordonné par la résolution numéro 2017-03-159 et conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19)*, soit: le trésorier, monsieur Gilles Chamberland, et en son absence ou son incapacité d'agir, madame Chantal Reid, et en l'absence ou l'incapacité d'agir de ces deux personnes, le directeur général, monsieur Denis Savard.

ADOPTÉE

2017-03-161 Recherche de titres et description – Contrat de services professionnels au notaire

ATTENDU QU'

il y a lieu de retenir les services professionnels d'un notaire pour effectuer des recherches de titres, dresser la description technique des immeubles visés par l'ordonnance de vente pour défaut de paiement des taxes, préparer tous les documents nécessaires à l'inscription des ventes au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU QUE

des soumissions ont été demandées auprès de quatre (4) notaires, tous faisant affaires sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU

la recommandation du directeur des Services administratifs suite à l'analyse des offres reçues ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil octroie un contrat de services professionnels à Me Martin Paul Gélinas pour effectuer des recherches de titres, dresser la description technique des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes, tel qu'ordonné par la résolution numéro 2017-03-159 et préparer tous les documents nécessaires à l'inscription des ventes au registre foncier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, basé sur un coût unitaire de 85,50 \$ par dossier, plus les taxes applicables et les frais de publicité ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense selon le bon de commande numéro SA*159 et qui sera ensuite imputée à chaque immeuble faisant l'objet de l'ordonnance de vente pour défaut de paiement des taxes.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion Avis de motion – Règlement 2017-U57-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-U57 – Modification des dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure

Je, Yvan Chen, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement 2017-U57-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-U57 – Modification des dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-U57-1, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

Avis de motion Avis de motion – Règlement 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009 - U53 – Création de la zone RU-699

Je, Yvan Chen, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009 - U53 – Création de la zone RU-699.

Afin de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 2017-U53-66, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

2017-03-162

Adoption du règlement numéro 2017-M-246 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

ATTENDU QU'

une municipalité dispose, ainsi que l'indique l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) (LCM), des pouvoirs lui permettant de répondre aux besoins divers et évolutifs des citoyens et citoyennes résidant sur son territoire et que les dispositions de cette loi ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive ;

ATTENDU QUE

la LCM, au quatrième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 et à l'article 19, accorde à la municipalité des compétences en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE

la LCM, au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 6, accorde à la municipalité, dans le cadre de l'exercice de son pouvoir réglementaire, le pouvoir de prohiber une activité qui serait susceptible de compromettre la qualité de l'environnement sur son territoire ;

ATTENDU

par ailleurs que les tribunaux québécois et canadiens ont validé et interprété de manière large, téléologique et bienveillante les compétences étendues que possède une municipalité en matière de protection de l'environnement, de santé et de bien-être de sa population puisqu'elles servent l'intérêt collectif ;

ATTENDU QUE

la doctrine reconnaît aux municipalités une grande discrétion dans l'exercice de leurs pouvoirs dans la mesure où elles agissent dans le cadre de leurs compétences ;

ATTENDU

également que l'article 85 de la LCM accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population ;

ATTENDU QUE

la Cour suprême du Canada a considéré que cette disposition générale visant le bien-être général ajoute aux pouvoirs spécifiques déjà conférés aux municipalités locales « *afin de relever rapidement les nouveaux défis auxquels font face les collectivités locales* » ;

ATTENDU

également qu'en adoptant, en 2009, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (RLRQ, c. C-6.2), le législateur a consacré le principe que « *l'usage de l'eau est commun à tous et que chacun doit pouvoir accéder à une eau dont la qualité et la quantité permettent de satisfaire ses besoins essentiels* » ;

ATTENDU QUE

l'article 3 de ladite loi prévoit que « *la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau sont d'intérêt général et concourent à l'objectif de développement durable* » ;

ATTENDU QUE

l'article 5 de ladite loi impose à toute personne « *le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection* » ;

ATTENDU QU'

un règlement municipal peut comporter plusieurs aspects et poursuivre plusieurs finalités ;

ATTENDU QU'

une municipalité peut décréter certaines distances séparatrices pour protéger l'eau, l'air et le sol ;

ATTENDU QUE

les puits artésiens et de surface constituent une source d'eau potable importante pour des résidents de la municipalité ;

ATTENDU

par ailleurs que le gouvernement édictait le 30 juillet 2014, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RLRQ, c. Q-2, r. 35.2) (RPEP), dont l'entrée en vigueur de la plupart des articles a été fixée au 14 août 2014 ;

ATTENDU QUE

les articles 32 et 40 dudit règlement prévoient des distances séparatrices minimales de 500 mètres horizontalement et de 400 mètres verticalement devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier ;

ATTENDU QUE

295 municipalités québécoises, provenant de 72 MRC et Agglomération et représentant 849 280 citoyens et citoyennes, ont réclamé, par le biais d'une Requête commune (adoptée par chacun des conseils municipaux), une dérogation audit règlement afin d'accroître les distances séparatrices qui y sont prévues, comme le permet l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) ;

ATTENDU

cependant que 331 municipalités provenant de 75 MRC et Agglomération et représentant 1 171 142 citoyens et citoyennes ont participé à la Démarche commune des municipalités québécoises réclamant ladite dérogation en adoptant une résolution à cet effet ;

ATTENDU QUE

la Municipalité régionale de comté des Laurentides a adopté la résolution 2017.02.7073 en appui à la MRC de Minganie concernant une demande commune du monde municipal de dérogation au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et que le conseil appuie les démarches entreprises ;

ATTENDU QUE

lors d'une première rencontre tenue à Drummondville, le 12 septembre 2015, et d'une seconde rencontre tenue à Québec, le 5 décembre 2015, des représentants des municipalités parties à la Requête ont exposé au MDDELCC leur insatisfaction face aux dispositions des articles 32 et 40 du RPEP et demandé que la dérogation leur soit accordée ;

ATTENDU QUE

le 10 mai 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée par les 295 municipalités réclamantes invoquant qu'un règlement municipal reprenant les normes et objets contenus dans la Requête commune réclamant cette dérogation soit adopté par chacune des municipalités réclamantes et que soient présentés les motifs qui justifient ce règlement ;

ATTENDU QUE

les preuves scientifiques et empiriques disponibles établissent de façon prépondérante que les distances séparatrices prévues dans le RPEP ne sont pas suffisantes pour protéger adéquatement les sources d'eau potable ;

ATTENDU

par ailleurs l'importance de l'application rigoureuse du principe de précaution en regard de procédés d'extraction d'hydrocarbures par des moyens non conventionnels, comme les sondages stratigraphiques, la complétion, la fracturation et les forages horizontaux, eu égard aux incertitudes sur leurs conséquences éventuelles en regard de la protection des sources d'eau potable et de la santé des résidents et résidentes ;

ATTENDU

l'importance de l'application du principe de subsidiarité consacré par nos tribunaux et la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) en matière d'environnement ;

ATTENDU QUE,

sans admettre sa légalité, il y a lieu de donner suite à la demande du MDDELCC telle que formulée dans sa lettre du 10 mai 2016 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-M-246 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

2017-03-163 Adoption du règlement 2017-EM-244 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'un poste de surpression de l'eau potable pour l'augmentation de la couverture en protection incendie, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt de 599 000 \$

ATTENDU QUE

la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité du projet d'aménagement d'un nouveau poste de surpression à une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

ATTENDU QUE

l'exécution des travaux permettra d'augmenter la couverture en protection incendie pour l'ensemble du territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et, plus généralement, contribuera à l'atteinte des objectifs du programme (FEPTEU) consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU QU'

un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2017 ;

ATTENDU QU'

une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE

la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement 2017-EM-244 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'un poste de surpression de l'eau potable pour l'augmentation de la couverture en protection incendie, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt de 599 000 \$.

ADOPTÉE

2017-03-164 Adoption du règlement 2017-EM-245 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduites de distribution d'eau potable et travaux connexes sur le chemin du Lac-des-Sables pour l'augmentation de la couverture en protection incendie, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt de 1 418 000 \$

ATTENDU QUE

la Ville a reçu la confirmation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en date du 23 janvier 2017, de l'admissibilité des travaux à une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

ATTENDU QUE

l'exécution des travaux permettra d'augmenter la couverture en protection incendie pour l'ensemble du territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et, plus généralement, contribuera à l'atteinte des objectifs du programme (FEPTEU) consistant à améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU QU'

un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 14 mars 2017 ;

ATTENDU QU'

une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QUE

la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le règlement 2017-EM-245 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduites de distribution d'eau potable et travaux connexes sur le chemin du Lac-des-Sables pour l'augmentation de la couverture en protection incendie, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt de 1 418 000 \$.

ADOPTÉE

2017-03-165

Projet de règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier les usages autorisés pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214 ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de :

- permettre l'usage de bâtiment multifamilial de 15 logements maximum ainsi que les normes correspondantes pour la zone Cm-228 ;
- retirer l'usage de bâtiment multifamilial de 6 à 9 logements maximum de la colonne de la grille des usages et des normes de la zone Cm-228 ainsi que les normes correspondantes ;
- autoriser les services professionnels reliés à la santé comme usage spécifiquement autorisé dans la zone Ca-701 pour la catégorie d'usage services professionnels (c2) ainsi que les normes correspondantes ;
- permettre les commerces de services de communication (c3) ainsi que les services professionnels liés aux entreprises, aux services public et parapublic comme usages spécifiquement autorisés pour la catégorie d'usage de services professionnels (c2), ainsi que les normes correspondantes ;

ATTENDU QUE

les dispositions de ce projet de règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214.

ADOPTÉE

2017-03-166

Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009 - U53 – Création de la zone et de la grille des usages et des normes pour la nouvelle zone Ru-699

ATTENDU QUE

le conseil a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 ;

ATTENDU QUE

des terrains cadastrés pouvant faire l'objet de projets de construction sont présentement inclus dans la zone Rec-979 et que l'usage d'habitation n'y est pas autorisé ;

ATTENDU QUE

le propriétaire des terrains a déposé une demande au conseil afin de créer une nouvelle zone visant à permettre l'usage d'habitation sur ces terrains ;

ATTENDU QUE

le conseil entend modifier les limites de la zone Rec-979 en vue de créer la zone Ru-699 ainsi que d'adopter les grilles des usages et des normes ;

ATTENDU QUE

les dispositions de ce règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE

des assemblées publiques de consultation sur le projet de règlement numéro 2017-U53-66 se sont tenue le 20 février 2017 ainsi que le 14 mars 2017 à 19h00, à la salle publique du conseil ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Création de la zone et de la grille des usages et des normes pour la nouvelle zone Ru-699.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2017-03-167

Service de l'Urbanisme et environnement – Fin de la période de probation

ATTENDU QUE

la période d'essai de quatre mois de madame Ariane Lambert au poste d'inspectrice des bâtiments est terminée ;

ATTENDU

les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et environnement et du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme le statut de personne salariée permanente de madame Ariane Lambert au poste d'inspectrice des bâtiments, en date du 19 janvier 2017, en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur

avec le Syndicat des cols blancs de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (SCB – CSN).

ADOPTÉE

2017-03-168 Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications – Saison hiver 2016-2017

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche comme personne salariée saisonnière pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications, pour la saison hiver 2016-2017, des personnes dont le nom apparaît en annexe ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ANNEXE

Nom	Prénom	Poste principal	Date de début
Lortie	Xavier	Caissier	12 février 2017

ADOPTÉE

2017-03-169 Service de Génie et d'Infrastructure – Fin de la période de probation

ATTENDU QUE

la période d'essai de six mois de monsieur Michel Pigeon au poste de technicien en traitement des eaux est terminée ;

ATTENDU

les recommandations du directeur - Génie et infrastructures et du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme le statut de personne salariée permanente de monsieur Michel Pigeon au poste technicien en traitement des eaux, en date du 4 janvier 2017, en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (STT – CSN).

ADOPTÉE

2017-03-170 Service des Travaux publics - Fin de la période de probation

ATTENDU QUE

la période d'essai de six mois de monsieur Samuel Lapointe au poste d'ouvrier spécialisé adjoint- aqueduc et électromécanique est terminée ;

ATTENDU

les recommandations du directeur du Service des travaux publics et du directeur des ressources humaines ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil confirme le statut de personne salariée permanente de monsieur Samuel Lapointe au poste d'ouvrier spécialisé adjoint - aqueduc et électromécanique, en date du 8 février 2017, en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (STT – CSN).

ADOPTÉE

2017-03-171 Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications – Saison été 2017

ATTENDU QUE

le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche, comme personne salariée saisonnière pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications, pour la saison été 2017, des personnes dont le nom apparaît en annexe ci-jointe pour occuper un poste de la fonction identifiée en regard de leur nom à compter de la date de début d'emploi spécifiée, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

ANNEXE

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Poste principal</u>	<u>Date de début</u>
Tellier	Sylvie	Horticultrice	3 avril 2017
Gélinas	Gabrielle	Responsable des plages	25 mars 2017
Cloutier	Jonathan	Assistant-responsable des plages	24 avril 2017

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

2017-03-172 Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres numéro TP-2015-029 – Paiement de la facture numéro 3564

ATTENDU

le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-01-041 pour le transport et la valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-029 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Environnement Viridis inc. » de la facture numéro 3564, datée du 14 février 2017, au montant de 8 728,90 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*1805.

ADOPTÉE

2017-03-173 **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Responsable des installations de distribution d'eau potable.**

ATTENDU QUE

l'article 10.1 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* oblige le responsable des installations de distribution d'eau potable visées par cet article à transmettre au MDDELCC une déclaration qui contient les renseignements figurant à l'annexe 3 dudit règlement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil désigne monsieur Mathieu Gagné, Ing., directeur - Génie et infrastructures, comme responsable des installations de distribution d'eau potable et l'autorise à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, les déclarations nécessaires aux fins d'application du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*.

ADOPTÉE

2017-03-174 **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – Approbation de la programmation révisée de travaux - Mars 2017**

ATTENDU QU'

il y a lieu de réviser la programmation de travaux relative à la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE

la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE

la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 – 2018 ;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux substantiellement présentée comporte des coûts réalisés réalistes et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

2017-03-175 **Adjudication de contrat - Fourniture de services pour l'exploitation des stations de pompage des eaux usées - Appel d'offres numéro TP-2017-003**

ATTENDU QUE

la Ville a autorisé la Direction du génie et infrastructures à entreprendre un processus d'appel d'offres basé sur un système de pondération et a entériné les critères d'évaluation de cet appel d'offres par la résolution numéro 2017- 02- 114 ;

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro TP- 2017- 003 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une (1) proposition conforme ;

ATTENDU

la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Aquatech Société de gestion de l'eau inc. », un contrat pour une fourniture de services pour l'exploitation des stations de pompes des eaux usées pour une période de trois (3) ans, et ce, pour la somme de 240 533,44 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-003, et se répartissant comme suit :

✚ du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 : 78 987,83 \$

✚ du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 : 80 172,01 \$

✚ du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 : 81 373,60 \$

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4087.

ADOPTÉE

2017-03-176 **Adjudication de contrat – Fourniture et livraison de matériaux granulaires – Appel d'offres numéro TP-2017-013**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres TP-2017-013 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu quatre (4) propositions conformes ;

ATTENDU

la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « 9149-8659 Québec Inc. » faisant affaire sous le nom « Les Entreprises P. Roy », plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, un contrat pour la fourniture et la livraison de :

- pierre concassée MG-20 et MG-56,
- pierre concassée nette ¾" (14-20 mm),
- pierre concassée nette 2" à 4" (50-100 mm),
- pierre concassée nette 4" à 8" (100-200 mm),
- pierre 0 ¾" - Tout venant,
- poussière de pierre,

le tout pour un montant de 171 573,74 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-013 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4089.

ADOPTÉE

2017-03-177

Mandat au directeur des Travaux publics – Entente avec le ministère des Transports du Québec – Balayage de certains chemins provinciaux - Autorisation de signature

ATTENDU

l'offre de contrat faite à la Ville par le ministère des Transports du Québec pour le nettoyage et le balayage de certains chemins provinciaux ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'offre de contrat (8807-17-PZ03) faite par le ministère des Transports du Québec pour l'exécution par la Ville de travaux de nettoyage et le balayage de la chaussée et des accotements des routes 117 et 329 Sud ainsi que des chemins Val-des-Lacs et Sainte-Lucie, sur une longueur approximative de 9,5 km, tels que plus amplement décrits au devis spécial du ministère, en contrepartie du paiement d'une somme de 19 425 \$, taxes en sus, pour une durée d'un (1) an, renouvelable par tacite reconduction pour 2 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune ;

QUE le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer ce contrat, pour et au nom de la Ville.

Annexe

Liste des routes balayées :

- ❖ Route 00117 : Route 117
- ❖ Route 00329 : Route 329 Sud
- ❖ Route 33890 : Chemin Val-des-Lacs
- ❖ Route 32240 : Chemin Sainte-Lucie

ADOPTÉE

2017-03-178

Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres numéro TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 44

ATTENDU

le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) et la Ville relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec ;

ATTENDU

le contrat adjugé pour les honoraires professionnels, pour la mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse pour les eaux usées, par les résolutions numéros 2010-06-415, 2012-06-401, 2013-05-284, 2015-01-031,

2015-03-131, 2015-08-452 ainsi que pour la relocalisation des conduites et du futur bassin de rétention au poste de la Rivière du Nord par la résolution numéro 2016-06-388 ;

ATTENDU

la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « CONSORTIUM GENIVAR / DESSAU /SM (V125243) » d'une somme de 12 172,98 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte numéro 44 daté du 28 février 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2010-EE-175, selon les bons de commande numéros DG*508 et TP*2397.

ADOPTÉE

2017-03-179 Adjudication de contrat – Achat d'un camion 6 roues 4 x 4 et équipements – Appel d'offres numéro TP-2017-014 - Financement par fonds de roulement

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions par son appel d'offres numéro TP-2017-014 ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux (2) propositions conformes ;

ATTENDU

la recommandation du directeur des Travaux publics ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « Globocam (Montréal) inc. » un contrat pour l'acquisition d'un camion 6 roues 4 x 4 et équipements, pour un montant de 274 475,22 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres numéro TP-2017-014 ;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans, débutant en janvier 2018 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 43-000-50-724 selon le bon de commande numéro TP*4090.

ADOPTÉE

2017-03-180 Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 06 et final – Acceptation provisoire des travaux

ATTENDU

le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-450 pour la construction d'un bassin de rétention au poste de pompage de la Rivière du Nord, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-026 ;

ATTENDU

la recommandation de paiement du décompte progressif 06, préparé par la société « Les Consultants S.M. inc. » pour les travaux exécutés en date du 20 février 2017, faisant état d'une dépense d'un montant de 6 083,70 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ainsi que la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5% faisant état d'une dépense de 12 460,66 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU

la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à la réception provisoire des travaux selon les articles 3.0 à 7.0 du bordereau, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 12 460,66 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la somme de 17 935,99 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte progressif 06 pour les travaux exécutés en date du 20 février 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*2596.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-03-181

Ministère de la Culture et des Communications - Entente de développement culturel

ATTENDU QUE

la Ville fait des démarches pour conclure une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour des projets ayant lieu au cours de l'année 2017 ;

ATTENDU QUE

ladite entente permettrait à la Ville d'obtenir du financement pour réaliser certains projets culturels ;

ATTENDU QUE

la Ville a prévu un montant de 12 000 \$ dans son budget 2017 pour réaliser les projets de l'entente ;

ATTENDU QUE

le Comité du Patrimoine et Sainte-Agathe-des-Arts qui sont partenaires de l'entente se sont engagés respectivement à contribuer pour un montant de 1 000\$ au projet ;

ATTENDU QUE

le projet d'entente de développement culturel présenté par la Ville a été accepté par le ministère de la Culture et des Communications ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire à signer l'entente de développement culturel pour l'année 2017 qui prévoit un versement de 10 000 \$ par le ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de projets culturels.

ADOPTÉE

2017-03-182

Signalisation du parc linéaire le P'tit Train du Nord - Renouvellement de contrat

ATTENDU QUE

la Ville désire renouveler l'entente avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec pour la signalisation du parc linéaire le P'tit Train du Nord ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la directrice des Services des loisirs, de la culture et des communications à signer l'entente d'une durée de trois ans avec l'Alliance de l'industrie touristique du Québec pour la signalisation du parc linéaire le P'tit Train du Nord ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de la facture numéro 407, datée du 25 janvier 2017, au montant de 718,82 \$, incluant les taxes applicables, qui sera imputé au poste budgétaire 02-628-50-340 selon le bon de commande numéro CC*480.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-03-183 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de février 2017

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois de février 2017.

ADOPTÉE

2017-03-184 Émission de constats

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE

les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE

le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresses	Matricule	Descriptions infraction
61-65, rue Saint-Vincent	4301-70-7314	Bâtiment en mauvais état d'entretien
4968, ch. Val-des-Lacs	4209-87-2602	Usage non-autorisé (location court séjour)
3633, route 329 Nord	4307-72-0557	Travaux sans permis, travaux sans certificat d'autorisation

115-117, rue Principale Est	4400-17-5171	Bâtiment en mauvais état et dangereux
-----------------------------	--------------	---------------------------------------

ADOPTÉE

2017-03-185

Dans la zone Ha-212: Dérogation mineure 2017-0007 à l'égard de l'immeuble situé au 3-3A, rue Godon Ouest - Aménagement extérieur et stationnement

Nature et effets : La présente demande a pour objet les éléments suivants :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 11.2.1 :

- l'aménagement d'un mur de soutènement existant à une distance de 0 mètre de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 0,5 mètre.

L'aménagement d'une aire de stationnement projetée :

Article 12.1.7 :

- pourvue d'une allée d'accès ayant une pente de 5% sur les premiers 1,5 mètre de la ligne de l'emprise de rue ;
- implantée à 7,60 mètres de l'accès existant en cour avant gauche au lieu de 8 mètres.

Article 12.1.9 :

- située à une distance de 0,40 mètre de la ligne de l'emprise de la rue au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation portant la minute 2 965, de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 9 février 2017.

1. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0007.
2. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.
3. **Résolution**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0007 telle que formulée aux conditions suivantes :

- ✓ la plantation de trois arbres ;
- ✓ l'emprise publique devra être gazonnée ;
- ✓ l'asphaltage du nouvel accès ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$.

ADOPTÉE

2017-03-186

Dans la zone Ca-219 : Dérogation mineure 2017-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 70, boulevard Norbert-Morin - Implantation du bâtiment principal existant

Nature et effets : La présente demande pour objet l'élément suivant :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1 :

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 6,10 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 8 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation, portant la minute 6 007, de l'arpenteur-géomètre Lucien Corbeil en date du 27 février 2003.

1. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande de dérogation mineure DM 2017-0011.
2. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

3. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0011 telle que formulée.

ADOPTÉE

2017-03-187 **7, rue des Iris - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 002 - Implantation en montagne qui consiste à la construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages et de 3 chambres à coucher, à la préparation ainsi qu'à l'aménagement du terrain et d'un accès pour desservir l'emplacement.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux portant la minute 5 245 en date du 7 février 2017.

Cette demande est déposée par Pierre Parent, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 341 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-03-188 **1177, route 329 Nord - Projet d'affichage - « Les entreprises P. Roy Excavation » - PIIA Construction, travaux et affichage le long des routes 117 et 329 Nord**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 – Construction, travaux et affichage le long des routes 117 et 329 Nord qui consistent à l'installation d'une enseigne détachée sur poteau, en autant que les exigences suivantes soient respectées. :

- ✓ l'ajout d'un relief d'au moins 1 pouce pour le lettrage « P. Roy Excavation » et « Centre de tri » ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne ;
- ✓ l'éclairage en col de cygne obligatoire ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$ pour assurer la conformité des travaux.

Le tout tel que montré au devis d'enseigne préparé par Patrick Roy en date du 10 février 2017.

Cette demande est déposée par « Société de gestion Patrick Roy inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 13-21 du rang 6 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

183 à 185, boulevard Norbert-Morin - Construction commerciale - Station-service, lave-auto, restauration rapide - PIIA Construction, travaux et affichage le long des routes 117 et 329 Nord - Secteur échangeur route 329

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 - Construction, travaux et affichage le long des routes 117 et 329 Nord qui consiste à la construction d'une première phase d'un projet commercial comprenant une station-service avec dépanneur, un lave-auto et un commerce de restauration rapide avec service au volant, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ l'établissement d'une servitude pour le stationnement en commun ;
- ✓ l'ajout, en plus des aménagements prévus, de quatre (4) arbres d'un minimum de 5 centimètres de diamètre mesurés à 30 centimètres du sol longeant la ligne avant ;
- ✓ l'obtention d'autorisation des différents organismes publics et parapublics pour l'exécution des travaux, notamment dans l'emprise du MTQ ;
- ✓ l'utilisation de conteneurs semi-enfouis et intégrés aux aménagements du site ;
- ✓ l'engazonnement de l'emprise du MTQ sur toute la façade du projet ;
- ✓ la stabilisation du talus arrière en utilisant une technique appropriée pour éviter l'érosion et le transport des sédiments ;
- ✓ le dépôt d'une proposition de drainage préconisant la rétention et le traitement des eaux pluviales à même le site ;
- ✓ l'utilisation d'un éclairage de type « full cutt-off » dirigé vers le bas pour l'ensemble du projet ;
- ✓ l'insertion, dans le bas de chacune des colonnes supportant la marquise, d'un bandeau de pierre tel que sur le bâtiment principal ;
- ✓ l'utilisation d'une couleur « écume argentée » sur les colonnes de la marquise et sur la surface sous la marquise, telle que sur le bâtiment principal ;
- ✓ l'ajout de bois sur les faces de la marquise ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 25 000 \$ pour assurer la conformité des travaux.

Recommandation : Le comité recommande l'ajout de tables extérieures ou de terrasses pour les commerces de restauration.

Le tout tel que montré au document intitulé Développement commercial - Demande d'approbation au PIIA Route 117, préparé par Pierre Pauzé, urbaniste en date du 22 février 2017.

Cette demande est déposée par « PPU Urbanistes Conseil », représentant dûment mandaté, par « 9332-5827 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 5 581 599 et 5 581 603 au cadastre du Québec, circonscription de Terrebonne.

ADOPTÉE**92, rue Principale Est - Nouvelle enseigne d'identification attachée - « Brasserie les 2 Richard » - PIIA Affichage au centre-ville**

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 - Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une nouvelle enseigne d'identification attachée en façade de l'établissement commercial la « Brasserie les 2 Richard », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ la réalisation des travaux autorisés à la résolution 2016-05-322 ou le dépôt d'une proposition d'harmonisation des couleurs des éléments architecturaux des façades existantes qui répond à la nouvelle image projetée de l'entreprise ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 300 \$ afin de garantir la conformité de l'enseigne.

Cette demande est déposée par « 9319-6830 Québec inc. », représentant dûment mandaté, par « 9320-6621 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 582 190 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

ADOPTÉE

2017-03-191 105, rue Principale Est - Nouvelle enseigne sur potence - « Institut Marlène » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 - Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une nouvelle enseigne sur potence à la façade du nouvel établissement commercial l' « Institut Marlène », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'éclairage vers le bas et s'intégrant aux éléments architecturaux et aux couleurs de la façade du bâtiment ;
- ✓ l'harmonisation de la couleur du fond de l'enseigne aux couleurs de la façade du bâtiment en proposant une teinte de bois naturelle ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 300 \$ afin de garantir la conformité de l'enseigne.

Cette demande est déposée par Marlène Gosselin, représentante dûment mandatée, par « Résidence des Laurentides inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 129 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-03-192 104, rue Saint-Vincent - Affichage - « Tao buffet + sushi » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 - Affichage au centre-ville qui consiste à la modification de l'enseigne détachée sur base de pierres existantes en cour avant de l'emplacement pour le commerce de restauration « Tao buffet + sushi » dans la zone Cv-226, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ l'ajout d'un cadre en relief rouge au pourtour de l'enseigne ;
- ✓ le retrait des enseignes temporaires existantes sur le bâtiment ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 300 \$ afin de garantir la conformité de l'enseigne et le respect des exigences.

Le tout tel que montré aux plans projets préparés par « Caméléon publi-design » en date du 6 février 2017.

Cette demande est déposée par « 9351-1228 Québec inc. », représentant dûment mandaté, par « 6775471 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 315 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-03-193 34, rue Préfontaine Est - Affichage - « Caisse d'économie Laurentienne » - PIIA Affichage au centre-ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 - Affichage au centre-ville qui consiste à la modification des enseignes existantes de la « Caisse d'économie Laurentienne », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ l'ajout d'un relief d'un pouce minimum pour les mots « Desjardins » et pour le logo sur chaque enseigne ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ servant à assurer la conformité des travaux.

Le tout tel que montré aux devis d'enseigne préparés par « Plani-Mex » en date du 16 février 2017.

Cette demande est déposée par la « Caisse d'économie Laurentienne », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 519 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-03-194 21, rue Saint-David - Rénovation de la galerie - PIIA Travaux au centre-ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 - Travaux au centre-ville qui consistent au remplacement de la galerie en bois située en cour avant du logement au rez-de-chaussée par une nouvelle galerie en béton coulé dans la zone Hc-244.

Cette demande est déposée par Ghislain Blondin, copropriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 392 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-03-195 49-57, rue Préfontaine Est - Rénovation de l'extérieur du bâtiment - PIIA Travaux au centre-ville

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 - Travaux au centre-ville qui consistent à refaire les balcons, à repeindre les escaliers et à changer tout le revêtement extérieur en stucco, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ la reconduction des exigences de la résolution numéro 2016-12-776, à l'exception du revêtement extérieur qui sera en fibrociment comme celui qui a déjà été installé ;

Cette demande est déposée par Stéphane Lampron, représentant dûment mandaté, par Patrick Thillou, Guy Desrochers et Mélanie Carrière, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 5 579 519 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-03-196 149, montée des Samares - Nouvelle construction - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821

ATTENDU QUE

le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 020 - Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821 qui consistent à la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage et de 3 chambres à coucher, à la préparation ainsi qu'à l'aménagement du terrain et d'un accès pour desservir l'emplacement.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon portant la minute numéro 3 312 en date du 31 janvier 2017.

Cette demande est déposée par Patrick Roy, représentant dûment mandaté, par « Excavation R.B. Gauthier inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 51-35 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-03-197 Trésorerie – Affectation du surplus affecté – Développement économique

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine une affectation de 540 000 \$ du surplus affecté «Développement économique» aux fins du versement d'une subvention en application du *règlement 2015-M-223 décrétant un programme de revitalisation visant à promouvoir la construction de nouveaux bâtiments d'habitations à des fins de densification du centre-ville et sa périphérie*, suite à la demande du propriétaire de l'immeuble sous le matricule 4400-19-5376, en autant que les conditions et critères de ce règlement soient respectés.

ADOPTÉE

2017-03-198 29e Gala annuel - L'Escale Chabad du Nord – Autorisation

ATTENDU

la tenue du 29e Gala annuel de l'Escale Chabad du Nord ;

ATTENDU QUE

le conseil y délègue un représentant pour la représentation de la Ville ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil nomme le conseiller Jean Léo Legault pour représenter la Ville au 29^e Gala de l'Escale Chabad du Nord qui se tiendra le 3 avril 2017, à Montréal ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense des frais de déplacement de monsieur Legault qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-110-00-310 selon le bon de commande numéro DG*164 ;

QUE monsieur Jean-Léo Legault soit autorisé à présenter une réclamation de déplacement pour les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage, laquelle doit être conforme aux politiques et dépenses afférentes à la Ville et imputées au poste budgétaire numéro 02-110-00-310 selon le bon de commande numéro DG*164.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2017-03-199

Levée de la séance

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 21 MARS 2017

2017-03-136	Adoption de l'ordre du jour
2017-03-137	Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 février 2017 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2017
2017-03-138	Bibliothèque – Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications – Projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes
2017-03-139	Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en structure – Appel d'offres numéro TP-2016-014- Décompte progressif no. 2
2017-03-140	Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Appel d'offres numéro SC-2013-01 – Honoraires supplémentaires
2017-03-141	Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique et électricité – Appel d'offres numéro TP-2016-015 - Décompte progressif no. 3
2017-03-142	Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Étape 4 : Plans et devis – Paiement de la facture 0426
2017-03-143	Place Lagny – Concerts sur le lac – Été 2017 - Adjudication de contrat pour des services de sonorisation
2017-03-144	Aide à des organismes communautaires – Cartes d'accès aux plages
2017-03-145	Services de communication – Stratégie de lancement de l'identité – Mandat à Brad inc. via Centre de services partagés du Québec – Décompte progressif no. 1
2017-03-146	Formation des comités de travail – Conseil municipal
2017-03-147	Avril « Mois de la jonquille »
2017-03-148	Union des municipalités du Québec – Assises annuelles 2017
2017-03-149	Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec – Entente de services aux sinistrés
2017-03-150	Procédure d'acquisition des voies ouvertes à la circulation dans le rang 3, canton de Beresford et dans le rang 9, canton de Morin - Contrat de services professionnels
2017-03-151	Politique d'achat en français
2017-03-152	Échange de parcelles de terrains avec la société 6465471 Canada Inc. - Adjudication de contrat de services professionnels
2017-03-153	Les Chevaliers de Colomb du conseil de Ste-Agathe des Monts no: 2802 – La guignolée – Autorisation d'utilisation de la voie publique
2017-03-154	Aménagement d'un terrain de stationnement municipal – Entente avec la Commission scolaire des Laurentides
2017-03-155	Gala « Personnalité Richelieu 2017 » - Don
2017-03-156	Comptes payés – Février 2017
2017-03-157	Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
2017-03-158	Dépôt du rapport budgétaire
2017-03-159	Ordonnance de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes
2017-03-160	Mandat au personnel de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
2017-03-161	Recherche de titres et description – Contrat de services professionnels au notaire
Avis de motion	Avis de motion – Règlement 2017-U57-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro 2009-U57 – Modification des dispositions réglementaires pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure
Avis de motion	Avis de motion – Règlement 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009 - U53 – Création de la zone RU-699
2017-03-162	Adoption du règlement numéro 2017-M-246 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

- 2017-03-163 Adoption du règlement 2017-EM-244 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'un poste de suppression de l'eau potable pour l'augmentation de la couverture en protection incendie, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt de 599 000 \$
- 2017-03-164 Adoption du règlement 2017-EM-245 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de voirie et de conduites de distribution d'eau potable et travaux connexes sur le chemin du Lac-des-Sables pour l'augmentation de la couverture en protection incendie, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt de 1 418 000 \$
- 2017-03-165 Projet de règlement numéro 2017-U53-67 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification des grilles des usages et des normes de zonage pour les zones Ca-701, Cm-228 et Hc-214
- 2017-03-166 Adoption du second projet de règlement numéro 2017-U53-66 modifiant le règlement de zonage numéro 2009 - U53 – Création de la zone et de la grille des usages et des normes pour la nouvelle zone Ru-699
- 2017-03-167 Service de l'Urbanisme et environnement – Fin de la période de probation
- 2017-03-168 Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications – Saison hiver 2016-2017
- 2017-03-169 Service de Génie et d'Infrastructure – Fin de la période de probation
- 2017-03-170 Service des Travaux publics - Fin de la période de probation
- 2017-03-171 Embauche de personnes salariées saisonnières pour les besoins du Service des loisirs, de la culture et des communications – Saison été 2017
- 2017-03-172 Transport et valorisation des boues de la station d'épuration des eaux usées – Appel d'offres numéro TP-2015-029 – Paiement de la facture numéro 3564
- 2017-03-173 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Responsable des installations de distribution d'eau potable.
- 2017-03-174 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – Approbation de la programmation révisée de travaux - Mars 2017
- 2017-03-175 Adjudication de contrat - Fourniture de services pour l'exploitation des stations de pompage des eaux usées - Appel d'offres numéro TP-2017-003
- 2017-03-176 Adjudication de contrat – Fourniture et livraison de matériaux granulaires – Appel d'offres numéro TP-2017-013
- 2017-03-177 Mandat au directeur des Travaux publics – Entente avec le ministère des Transports du Québec – Balayage de certains chemins provinciaux - Autorisation de signature
- 2017-03-178 Mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse – Honoraires professionnels – Appel d'offres numéro TP-2010-018 – Décompte progressif numéro 44
- 2017-03-179 Adjudication de contrat – Achat d'un camion 6 roues 4 x 4 et équipements – Appel d'offres numéro TP-2017-014 - Financement par fonds de roulement
- 2017-03-180 Construction d'un bassin de rétention – Poste de pompage de la Rivière du Nord – Appel d'offres numéro TP-2016-026 – Décompte progressif 06 et final – Acceptation provisoire des travaux
- 2017-03-181 Ministère de la Culture et des Communications - Entente de développement culturel
- 2017-03-182 Signalisation du parc linéaire le P'tit Train du Nord - Renouvellement de contrat
- 2017-03-183 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de février 2017
- 2017-03-184 Émission de constats
- 2017-03-185 Dans la zone Ha-212: Dérogation mineure 2017-0007 à l'égard de l'immeuble situé au 3-3A, rue Godon Ouest - Aménagement extérieur et stationnement
- 2017-03-186 Dans la zone Ca-219 : Dérogation mineure 2017-0011 à l'égard de l'immeuble situé au 70, boulevard Norbert-Morin - Implantation du bâtiment principal existant
- 2017-03-187 7, rue des Iris - Nouvelle construction - PIIA Implantation en montagne
- 2017-03-188 1177, route 329 Nord - Projet d'affichage - « Les entreprises P. Roy Excavation » - PIIA Construction, travaux et affichage le long des routes 117 et 329 Nord
- 2017-03-189 183 à 185, boulevard Norbert-Morin - Construction commerciale - Station-service, lave-auto, restauration rapide - PIIA Construction, travaux et affichage le long des routes 117 et 329 Nord - Secteur échangeur route 329
- 2017-03-190 92, rue Principale Est - Nouvelle enseigne d'identification attachée - « Brasserie les 2 Richard » - PIIA Affichage au centre-ville

- 2017-03-191 105, rue Principale Est - Nouvelle enseigne sur potence - « Institut Marlène » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2017-03-192 104, rue Saint-Vincent - Affichage - « Tao buffet + sushi » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2017-03-193 34, rue Préfontaine Est - Affichage - « Caisse d'économie Laurentienne » - PIIA Affichage au centre-ville
- 2017-03-194 21, rue Saint-David - Rénovation de la galerie - PIIA Travaux au centre-ville
- 2017-03-195 49-57, rue Préfontaine Est - Rénovation de l'extérieur du bâtiment - PIIA Travaux au centre-ville
- 2017-03-196 149, montée des Samares - Nouvelle construction - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821
- 2017-03-197 Trésorerie – Affectation du surplus affecté – Développement économique
- 2017-03-198 29e Gala annuel - L'Escale Chabad du Nord – Autorisation
- 2017-03-199 Levée de la séance